



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-100

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI,  
Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis  
COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,  
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,  
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,  
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### M.A.P.A. CREATION D'UN LOCAL DE SERVICES ET WC PROCEDURE CLASSEE SANS SUITE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 11 Août 2014  
concernant la rénovation et l'extension d'un bâtiment communal à usage de blocs  
sanitaires et local de services au boulodrome.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 09 Octobre 2014 en salle du Conseil  
Municipal et a déclaré la procédure sans suite pour redéfinition des besoins.

En effet, le prix total de l'opération annoncé par les entreprises dépasse le budget prévu  
préalablement estimé par l'Architecte conseil de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres de classer la procédure sans suite  
pour redéfinition des besoins,

AUTORISE le Maire à lancer une nouvelle consultation pour le choix des entreprises avec un  
cahier des charges modifié,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

